



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE 2024-2025 (TOUT SECTEUR)


Du 8 janvier au 6 avril 2024

Information générale

Les enfants résidant à Champigny sont affectés dans les écoles selon le principe de la sectorisation scolaire qui tient compte du lieu de résidence de l'enfant.

Pour des motifs exceptionnels dûment justifiés et sous réserve de places disponibles, votre enfant peut être scolarisé dans une école ne correspondant pas au secteur de votre lieu d'habitation.

À NOTER : Pour une scolarisation sur une autre commune, la demande est soumise à une double acceptation, celle de la commune de résidence et celle de la commune d'accueil.

 Une dérogation scolaire n'est valable que pour un cycle (maternel ou élémentaire).
La demande devra être renouvelée lors du passage au CP.

COMMENT EFFECTUER UNE DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE ?

Procédez à l'inscription scolaire en mairie ou mairies-annexes (sauf pour les enfants déjà scolarisés)
Renseignez le formulaire et joindre la copie des documents suivants :

- Un justificatif de domicile du responsable légal de l'enfant datant de moins de 3 mois
- Un certificat de scolarité si l'enfant est scolarisé dans un établissement privé ou en dehors de la commune de Champigny
- **En fonction de votre motif : tous les justificatifs nécessaires (exemples : attestation horaire de travail fournie par l'employeur de chaque parent, contrat assistante maternelle, certificat de scolarité, certificat médical, ...)**

Déposez votre dossier complet,
par email au format pdf: polescolarisation@mairie-champigny94.fr
ou en mairie ou mairies-annexes,
jusqu'au 6 avril 2024

Délai d'instruction :

Votre demande sera examinée par les membres de la **commission de dérogation** sur la base des éléments fournis par vos soins. La décision de la commission vous sera adressée uniquement **par courrier courant juin 2024**. Aucune décision ne sera transmise par téléphone.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le pôle scolarisation du service enseignement au
01.89.12.44.19

DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE 2024-2025

NOM – PRENOM de l'ENFANT			
DATE DE NAISSANCE		Sexe :	<input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin

ECOLE SECTEUR /VILLE		ECOLE SOUHAITEE / VILLE	
NIVEAU CLASSE 2024-25			

	Responsable légal 1 <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> tuteur légal	Responsable légal 2 <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> tuteur légal
NOM/PRENOM		
ADRESSE		
TELEPHONE		
EMAIL		
PROFESSION		

COMPOSITION FAMILIALE (frères et/ou sœurs) :				
Nom/ prénom	Date de naissance	École fréquentée	Ville	Classe 2023-24

MOTIF(S) DE LA DEMANDE :	JUSTIFICATIFS A FOURNIR :
<input type="checkbox"/> Regroupement de fratrie (frère ou sœur scolarisé dans la même école demandée)	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Justificatif de domicile de - 3 mois (obligatoire) ♦ Certificat de scolarité frère(s) ou sœur(s) si scolarisé(s) dans une autre commune
<input type="checkbox"/> Mode de garde de l'enfant (prise en charge de l'enfant en dehors du temps scolaire par une assistante maternelle ou un membre de la famille)	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Justificatif de domicile de - 3 mois (obligatoire) ♦ Justificatif de domicile de - 3 mois de l'assistante maternelle ou membre de la famille ♦ Contrat ou attestation sur l'honneur de la personne en charge de la garde ♦ Attestation <u>horaire de travail</u> fournie par l'employeur de -3 mois pour <u>chaque</u> parent
<input type="checkbox"/> Autre(s) situation(s) : (à préciser ci-dessous):	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Justificatif de domicile de - 3 mois (obligatoire) ♦ Détailler <u>et</u> joindre les justificatifs que vous jugez nécessaires pour motiver votre demande (ex : <u>attestation horaire de travail fournie par l'employeur de chaque parent, certificat de scolarité, certificat médical, ...</u>)

Je soussigné(e) responsable légal(e) de l'enfant, titulaire de l'autorité parentale, atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus et la véracité des motifs invoqués pour solliciter la présente demande de dérogation scolaire. En accord avec l'article 372-2 du code civil « à l'égard des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant ».

Date **Signature**

Cadre réservé à l'administration			
Décision de la ville de résidence		Décision de la ville d'accueil	
<input type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Avec participation financière	<input type="checkbox"/> Favorable	
	<input type="checkbox"/> Sans participation financière		
	<input type="checkbox"/> Réciprocité gratuite		
<input type="checkbox"/> Défavorable		<input type="checkbox"/> Défavorable	
Date et Signature du Maire ou de son représentant et cachet		Date et Signature du Maire ou de son représentant et cachet	